



Référentiel de Conciliation des Distribution de Calendriers (RCDC)

1) La Médiation:

Elle aura pour but de trouver une solution pérenne au blocage en présence d'un vice-président de l'UDSP07 et des présidents des amicales concernées. Cette médiation fera l'objet d'un Procès verbal de réunion signé par les 3 parties présentes à cette réunion. S'il y a accord, elle sera mise en œuvre l'année N+1 soit à la prochaine tournée de calendriers.

2) Le Consensus entre amicales:

- Une rencontre des adhérents des amicales des centres concernés aura lieu dans les dans les 15 jours. L'UDSP07 est informée de la situation de blocage. Cette réunion sera présidée par le vice-président de l'UDSP07.
- Les propositions pour ce consensus pourront être :
 - La tournée en binôme un SP de chaque centre avec partage recette
 - Sectorisation de la commune par rapport à une limite identifiable sur le terrain
 - Alternance annuel d'une année le centre X l'année suivante le centre Y
 - Etc (Proposition d'un adhérent présent à la réunion et validée par l'assemblée.

Si l'une des propositions est retenue par la majorité des adhérents présents ce jour, elle sera mise en œuvre l'année N+1 soit à la prochaine tournée de calendriers. Si aucune solution ne peut être retenue par les adhérents la mise en œuvre d'un document appelé **La Clause calendriers** sera d'office appliquée sans possibilité de négociation par les deux parties et dans le temps.

3) La Clause calendriers

Dans la mesure où les différentes étapes (La Médiation, Le Consensus) n'ont pu aboutir, il est décidé que le secteur en question passe sous la responsabilité du centre intervenant en premier appel comme défini dans le Règlement Opération du SDIS07. Cette décision fera l'objet d'un PV de réunion signé par les deux parties et le président de UDSP07.

Toutefois lors de l'élection d'un nouveau président celui-ci pourra demander une fois dans son mandat de revoir le Référentiel de Conciliation des Distributions de Calendriers (RCDC) pour l'année N+1. Cette décision fera l'objet d'un PV de réunion signé par les deux parties et le président de UDSP07.

Référentiel de Conciliation des Distributions de Calendriers (RCDC)

un rectangle symbolise une action et un losange une décision

